

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du vendredi 26 mars 2021

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 19/03/2021, s'est réuni le vendredi 26 mars 2021 à 20h30 à la Mairie de Saint Biez en Belin, sous la Présidence de Mr BIZERAY Jean-Claude, Maire de Saint Biez en Belin.

Etaient présents : BIZERAY Jean-Claude, MORIN Mickaël, PRENVEILLE Maryvonne, JORGE Théo, POUSSE Philippe, POUSSE Vincent, GUERINEAU Lucile, LOISEAU Didier, THIERRY William, MORIN Nathalie, TEILLET Emilie

Absents excusés : Mr Jean-Pierre BECHT qui donne pouvoir à Mr MORIN Mickaël

Mr TETU Alexandre qui donne pouvoir à Mme PRENVEILLE Maryvonne

Mme HERSANT Cindy

Absents : Mr ROUSIERE Fabrice

Secrétaire de séance : Mr LOISEAU Didier

Ordre du jour :

- 1- Approbation du Compte de Gestion 2020 Commune Trésorier
- 2- Approbation du Compte de Gestion Lotissement Trésorier
- 3- Vote du CA 2020 Commune
- 4- Vote du CA 2020 Lotissement
- 5- Vote des subventions 2021
- 6- Candidature appels à projet socle numérique dans les écoles élémentaires
- 7- Choix des entreprises pour le curage de fossés et le débroussaillage dans le cadre de la convention de groupement de commandes de la CCOBB.
- 8- Projet de modification du branchement au réseau électrique (Multiservices)
- 9- Avenant contrat API (restaurant scolaire)
- 10- Mission d'assistance à la passation d'un marché d'assurance
- 11- Modification des statuts de la CCOBB relative à la prise de compétence mobilité
- 12- Droit de préemption urbain
- 13- Questions diverses

Ajout à l'ordre du jour :

M. le Maire propose au Conseil Municipal un ajout à l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'ajout suivant à l'ordre du jour :

- Réhabilitation Multiservices Avenant n° 1 Lot 1 PLAIS DAGUENET

Qui sera transcrit en point n° 13 (Questions diverses en point n° 14)

1/Approbation du Compte de Gestion 2020 Commune Trésorier

Le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion 2020 « Commune », dressé par le Trésorier municipal. Ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2/Approbation du Compte de Gestion 2020 Lotissement Trésorier

Le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion 2020 « Lotissement », dressé par le Trésorier municipal.

Ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

3/Vote du Compte Administratif 2020 Commune (sous la présidence du doyen de séance)

Sous la présidence de Mme PRENVEILLE Maryvonne, doyenne de séance, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif communal 2020 qui s'établit ainsi:

Fonctionnement

Dépenses 414 796.59€

Recettes 531 038.11€

Excédent de clôture (excédent 2020) : + 116 241.52€

Excédent antérieur reporté : + 358 781.31€

Soit un excédent total de fonctionnement de 475 022.83€

Investissement

Dépenses 52 434.31€

Recettes 52 497.80€

Excédent de clôture (excédent 2020) : + 63.49€

Excédent antérieur reporté : 0€

Soit un excédent total d'investissement de 63.49€

Restes à réaliser 2020 :

Dépenses : 416 042.95€

Recettes : 276 219.30€

Soit un déficit des restes à réaliser à couvrir de 139 760.16€

Besoin de financement à couvrir au BP 2021 Commune :

Déficit des restes à réaliser : 139 760.16€

Excédent total d'investissement 2020 : + 63.49€

Soit une affectation obligatoire au 1068 de 139 760.16€

Hors de la présence de Mr le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif du budget communal 2020 Commune.

4/Vote du Comte Administratif 2020 Lotissement (sous la présidence du doyen de séance)

Sous la présidence de Mme PRENVEILLE Maryvonne, doyenne de séance, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif lotissement 2020 qui s'établit ainsi:

Fonctionnement

Dépenses 100 623.05€

Recettes 100 623.05€

Excédent de clôture (excédent 2020) : 0€

Excédent antérieur reporté : 47 937.76€

Soit un excédent total de fonctionnement de 47 937.76€

Investissement

Dépenses 100 889.05€ - 266€ (déficit reporté 2019 à l'article 001 en dépenses de fonctionnement)

Soit dépenses réelles de 100 623.05€

Recettes 100 266€

Déficit de clôture 2020 : 357.05€

Déficit antérieur reporté : 266€

Soit un déficit total d'investissement de 623.05€

Besoin de financement à couvrir au BP 2021 Lotissement :

Déficit total d'investissement 2020 : 623.05€ à reporter au BP

Hors de la présence de Mr le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif du budget communal 2020 Commune.

5/ Vote des subventions 2021

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que les associations Comice agricole cantonal, Groupe chantant de St Biez et Club des retraités de St Biez-Génération mouvement n'ont pas souhaité soumettre de demande de subvention pour 2021 en raison des conditions particulières liées à la crise Covid qui les empêchent de se réunir et de fonctionner normalement.

Le conseil municipal vote les subventions 2021 à l'unanimité pour un montant total de 3500€.

	NOM DES ASSOCIATIONS	Montant voté en €
6574	Lycée professionnel privé "les Horizons" st saturnin	17€
6574	BTP CFA 15 rue du Ribay	24€
6574	CCI -CFA Formation 132 rue H Champion le mans	51€
6574	Batterie fanfare Ecommoy	182€
6574	ADMR ST Saturnin (pour asso locale orée de bercé)	100€
6574	VIE LIBRE la soif d'en sortir (section le mans metropole)	20€
6574	Ligue contre le cancer	31€
6574	Prévention routière	20€
6574	UNC/AFN St Biez	64€
6574	Comité d'Animations et Loisirs de St Biez	500€
6574	Amicale de l'école St Biez	300€
657362	CCAS St Biez	1100 €
	SOUS TOTAL	2409€
	Reliquat	1091€
	TOTAL VOTE	3500€

Le reliquat est prévu pour les demandes de subventions qui pourraient être déposées au cours de l'année et éventuellement accordées.

6/Candidature appel à projet socle numérique dans les écoles élémentaires

Mr le Maire présente au Conseil Municipal l'appel à projet lancé par l'Education Nationale pour favoriser l'accès aux écoles élémentaires et primaires (du CP au CM2) à un socle numérique de base ayant pour objectifs : la réduction des inégalités scolaires et la lutte contre la fracture numérique.

L'ambition de ce projet est d'appuyer la transformation numérique des écoles en favorisant la constitution de projets fondés sur 3 volets essentiels :

- l'équipement des écoles d'un socle numérique de base en termes de matériels et de réseaux informatiques
- les services et ressources numériques mis à disposition des enseignants, des familles et des élèves.
- l'accompagnement à la prise en main des matériels, des services et des ressources numériques qui sera conduit en partenariat par les services académiques, les équipes éducatives et les collectivités concernées.

Les projets sont construits conjointement par les collectivités locales concernées et les équipes pédagogiques sur la base d'un diagnostic partagé et d'objectifs validés par tous.

Le projet est subventionnable :

- Sur le volet équipement et réseaux (courants faibles et WI-FI) à hauteur de 70% pour une dépense inférieure à 200 000€. Le financement par classe est plafonné à 3500€.
- Sur le volet services et ressources numériques, co-financé à 50% sur la base d'un montant maximum de dépense de 20€ pour deux ans par élève (soit un montant maximal de subvention de 10€/élève) .

Toutes les communes sont éligibles à l'appel à projet.

Les projets proposés par les collectivités non encore équipées seront privilégiés.

Le projet doit être déposé avant le 31/03/2021.

Mr le Maire précise qu'il a rencontré Mr Quéraud, directeur de l'école, favorable au projet, afin de préciser les besoins de l'école dans le cadre de cet appel à projet.

Des demandes de devis sont en cours :

- pour le volet équipement et réseaux, à hauteur d'une dépenses maximum de 7000€ TTC comprenant 2 VPI avec pose et installation, 2 PC portable pour les professeurs, 1 PC portable pour la direction, et 3 PC PORTABLE pour les élèves.
- Pour le volet services et ressources, logiciels numériques géométrie, lecture CP et frise historique numérique interactive pour un montant d'environ 148€ TTC par logiciel, l'abonnement à l'application Lexiclic orthographe pour 6 accès au tarif d'environ 40€ par an, et l'abonnement pour 2 ans à la base ENT e-primos au tarif de 1.80€TTC par élève et par an.

Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à déposer une candidature dans le cadre de l'appel à projet socle numérique dans les écoles élémentaires.

7/Choix des entreprises pour le curage de fossés et le débroussaillage dans le cadre de la convention de groupement de commandes de la CCOBB.

Mr le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la convention de groupement de commandes avec la CCOBB pour la passation d'un marché ayant pour objet « l'entretien des abords de la voirie et le curage des fossés » (convention signée en décembre 2020 pour une durée de 2 ans soit du 01/01/2021 au 31/12/2022 délibération du 09/10/2020) , les entreprises ont été sélectionnées.

Dans la convention, il est précisé que chaque commune membre du groupement signe son acte d'engagement et exécute son marché ;

La Société BARDET a été retenue pour le curage des fossés (lot 1) et la Société LEVEILLÉ a été retenue pour le débroussaillage des fossés (lot 2).

La commune de Saint Biez en Belin était intéressée que par les 2 lots :

lot 1- curage (pour info : 2000 mètres /an estimés à effectuer avec option PSE-1 évacuation de la terre)

Le coût HT du mètre à curer sans évacuation de la terre est proposé à 0.30€/HT par la Société BARDET;

Le coût HT du mètre d'évacuation de la terre est proposé à 0.41€/HT par la Société BARDET;

lot 2- débroussaillage (pour info : débroussaillage des fossés en bordure de route : 14km / an estimés à effectuer en 2021 et en 2022, avec option PSE-2 passage du lamier en 2022 environ 2 kms, et option PSE-4 débroussaillage avant curage annuel : 2 kms/an en 2021 et 2022) ;

Le coût HT du kilomètre à débroussailler est proposé à 155€/HT par la Société LEVEILLÉ ;

Le coût HT de l'heure pour le passage du lamier est proposé à 90.50€ HT par la Société LEVEILLE

Le coût HT de l'heure pour le débroussaillage avant curage annuel est proposé à 63.50€ HT par la Société LEVEILLE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à signer l'acte d'engagement ainsi que tous les documents liés à ces commandes :

-soit pour le lot-1 curage des fossés avec la Société BARDET pour un montant de 0.30€/m HT et pour l'option PSE-1- évacuation de la terre avec la Société BARDET pour un montant de 0.41€/m HT.

- soit pour le lot-2 débroussaillage avec la Société LEVEILLE pour un montant de 155€/km HT , pour l'option PSE-2 passage du lamier pour un montant de 90.50€/heure HT, et pour l'option PSE-4 débroussaillage avant curage annuel pour un montant de 63.50€/heure HT.

Mr le Maire précise que le débermage ne sera pas réalisé dans le cadre du groupement de commande. La société BARDET a été sollicité pour un tarif.

8/Projet de modification du branchement au réseau électrique (Multiservices)

Mr le Maire expose au Conseil Municipal que suite aux travaux du Multiservices, le compteur électrique situé actuellement dans la salle du café doit être déplacé à l'intérieur du TGBT.

Il présente au Conseil Municipal le devis d'ENEDIS d'un montant de 676.80€ TTC.

Le Conseil Municipal accepte le devis d'ENEDIS pour la modification du raccordement électrique du Multiservices pour un montant de 676.80€ TTC.

La dépense sera inscrite à l'article 21534 réseaux d'électrification en investissement dépenses du BP Commune 2021.

9/Avenant contrat API (restaurant scolaire)

Mr le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison de la crise Covid-19, l'indice INSEE « cantines » n° 001763786 indiqué au contrat (article 8) signée le 07/10/2017 et utilisé par la société API Restauration pour la révision annuelle des prix est défavorable cette année et entraînerait une baisse de leur tarif.

La société API Restauration fait valoir que les coûts des denrées alimentaires et de la masse salariale ont néanmoins augmenté depuis la pandémie, et souhaite modifier l'indice de référence prévu au contrat, pour l'actualisation des prix à partir du 01/01/2021 au 31/12/2021, afin de ne pas subir une variation négative et donc une diminution de leur tarif.

L'avenant au contrat prévoit de baser la révision des prix à partir du 01/01/2021 sur l'indice « services de restauration » n° 1764231. L'avenant précise aussi que si l'évolution de cet indice est défavorable les années suivantes, API Restauration se réserve la possibilité de modifier cet indice, tout en proposant un indice des prix à la consommation.

Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à signer l'avenant avec la société API Restauration portant sur la modification de l'indice de révision des prix.

10/Mission d'assistance à la passation d'un marché d'assurance

Mr le Maire expose au Conseil Municipal que les contrats d'assurances de la commune pour les bâtiments, le matériel et le personnel arrivent à échéance en fin d'année. Il est nécessaire de procéder à une mise en concurrence des compagnies d'assurances en lançant un appel d'offres qui sera soumis au code du marché des assurances.

La société ARIMA Consultants Associés propose une assistance à la passation de ce marché en rédigeant le dossier de consultation par lot, composé :

- Des Conditions générales de garanties rédigées par le cabinet
- Du CCTP dérogeant ou complétant les conditions générales et adapté à la situation de la commune
- Du CCAP
- De l'acte d'engagement

S'ajoute le règlement de consultation commun à tous les lots ainsi que l'annonce (AAPC).

Le cabinet rédige ensuite le rapport d'analyse suite à la consultation et le présente sur place. La prestation prévoit aussi une assistance sur toute la durée du marché.

Elle est proposée pour un montant de 1000€ HT. Le coût d'un déplacement supplémentaire au-delà des engagements prévus dans la prestation est de 200€ HT.

Mr le Maire précise que ARIMA Consultants Associés a travaillé pour les communes de Laigné en Belin, Ecommoy, Marigné-Laillé et l'Orée de Bercé-Belinois Ces collectivités ont réalisé une réelle économie sur leurs dépenses en assurance et ont donc rapidement amorti le coût de la mission d'assistance.

Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à signer avec la société ARIMA Consultants Associés le devis pour l'assistance à la mise en concurrence des contrats d'assurances pour un montant total de de 1000€ HT soit 1200€ TTC et le devis pour le coût d'un déplacement supplémentaire pour un montant de 200€ HT soit 240€ TTC.

La dépense sera inscrite à l'article 617 « études et recherches » en fonctionnement dépenses du BP Commune 2021.

11/Modification des statuts de la CCOBB relative à la prise de compétence mobilité

Mr le Maire présente au Conseil Municipal la modification des statuts de la Communauté de Commune Orée de Bercé-Belinois relative à la prise de compétence mobilité.

La Loi d'Orientation des Mobilité (LOM) programme, à échéance du 01/07/2021, la couverture intégrale du territoire national en Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM).

Cette structuration vise notamment l'exercice effectif de la compétence mobilité « à la bonne échelle » territoriale, en affirmant la dualité région/EPCI.

Mettant en avant le principe de subsidiarité, le législateur a souhaité favoriser les coopérations d'acteurs. Il ne s'agit alors pas , pour la Communauté de Communes de se substituer à la région pour les services déjà organisés et mis en œuvre mais d'apporter les réponses les plus adaptées aux besoin de mobilité du territoire, en complément et soutien de l'offre régionale.

Le « bassin de mobilité » est défini comme l'échelle de coordination région/intercommunalité dans l'organisation de cette compétence, via un cadre contractuel, le contrat opérationnel de mobilité. La préfiguration de l'organisation régionale en la matière et les travaux d'ores et déjà engagés au cœur di Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe affirment toute la pertinence de cette échelle dans l'organisation future des mobilités.

Au travers de cette nouvelle compétence, la Communauté de Communes entend :

1/Limiter la dépendance automobile et la prédominance des transports individuels motorisés en organisant des services tels l'autopartage, le covoiturage, le transport à la demande.

2/Accompagner la croissance des nouvelles mobilités et mobilités actives en déployant des solutions et infrastructures liées aux mobilités électriques, en structurant un réseau de liaisons douces

3/ Agir en matière de mobilité solidaire, dans l'accompagnement des demandeurs d'emploi, personnes en situation de handicap et personnes âgées isolées.

4/ Définir la stratégie territoriales en la matière en construisant un « plan mobilité ».

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'ajout de la compétence facultative « organisation de la Mobilité » (conformément à la loi 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités) aux statuts de la Communauté de Communes Orée de Bercé-Belinois.

12/ Droit de préemption urbain

M. le Maire expose au Conseil Municipal que,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté de subdélégation de la Communauté de Communes à la commune du Droit de Préemption Urbain sur certaines zones du PLUI du 31/01/2020,

Vu la délégation consentie au Maire par le Conseil Municipal du 26/05/2020,

Il n'a pas exercé le droit de préemption urbain pour la commune de St Biez en Belin le 22/02/2021 suite à une déclaration d'intention d'aliéner transmise par Maître Franck Lecomte Lieudit « La Belle Inutile » n° 6 à Connerré,

Concernant un bien propriété bâtie de la SFT 3 personne morale domiciliés 15 rue des Champs à LA VERRIERE (78320),

Situé Pré de la Briquette à Saint Biez en Belin, parcelle C 676, superficie 41a11ca.

13/ Réhabilitation Multiservices : Avenant n° 1 Lot 1 PLAIS DAGUENET

Mr le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant n° 1 concernant le lot 1 PLAIS DAGUENET, pour des travaux supplémentaires et des travaux non -réalisés sur le lot 1 VRD/Gros œuvre.

Les travaux non réalisés sont déduits pour un montant de 2093.16€ HT

Les travaux supplémentaires pour un montant de 3731.89€ HT

Le Conseil Municipal accepte l'avenant n° 1 de l'entreprise PLAIS DAGUENET pour le lot 1 VRD/Gros œuvre pour un montant total de 1 638.73€ HT soit 1 966.48€ TTC.

Le nouveau montant du marché sur le lot 1 VRD/Gros œuvre PLAIS DAGUENET est de 115 106.30€ HT soit 138 127.56€ TTC.

La dépense sera inscrite au BP 2021 à l'article 2313 constructions.

14/ Questions diverses :

Centre de vaccinations covid-19 intercommunal salle La Belinoise : Mme Guérineau informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes recherche des bénévoles pour le fonctionnement de ce centre pour mi-avril .

Lavage des mains école : Mme Guérineau rapporte au Conseil Municipal le problème soulevé en Conseil d'école concernant la peau abîmée de certain enfant à l'école et la demande faite pour le remplacement du savon. Mr le Maire informe que le problème a rapidement été soulevé auprès du fournisseur. Ce dernier confirme que le savon fourni est un savon déjà très doux conforme à la norme pour l'utilisation à l'école par les enfants. Il n'a pas de produit de substitution. Le protocole sanitaire exige un lavage très fréquent des mains des enfants qui sont souvent ensuite mal séchées et l'utilisation fréquente du gel hydroalcoolique ce qui peut être à l'origine du problème pour certains enfants dont la peau est plus fragile.

Elections Départementale et Régionale des 13 et 20 juin 2021 : Mr le Maire informe le Conseil Municipal que les bureaux de vote pour les deux élections de juin seront mutualisés. Il demande aux membres Conseil Municipal de bloquer, d'ores et déjà, ces deux dates afin d'assurer la permanence et précise qu'il faudra trouver parmi les électeurs des bénévoles pour renforcer la tenue des bureaux de vote.

Questionnaires Multiservices : Mr le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la distribution des questionnaires sur la réouverture du commerce , les retours sont nombreux et que le bilan de ces retours sera effectué mi-avril avec l'association 1000 cafés par visioconférence en présence des membres du Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h00

Le secrétaire de séance
Mr Loiseau Didier